

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00355

NOVACIERIES - RACHAT D'OUVRAGES A CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201119-0202003550

DATE D'APPÊCHAGE: 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

NOVACIERIES - RACHAT D'OUVRAGES A CAP METROPOLE

Dans le cadre du traité de concession signé en 2012 avec la SPL Cap Métropole et conformément au CRAC 2019 validé en conseil métropolitain de juillet 2020, Saint-Etienne-métropole doit racheter à la SPL cap Métropole une partie des ouvrages réalisés sur l'opération Novaciéries.

Les parcelles concernées par cette remise d'ouvrages sont les suivantes :

section	numéro de parcelle	surface cadastrale	propriétaire	surface à prendre en compte	nature de l'ouvrage
AL	275	11 902	Cap Métropole	en totalité	Voiries et accessoires, bassin de rétention des eaux pluviales

Les emprises foncières rachetées par Saint-Etienne Métropole à Cap Métropole correspondent aux emprises foncières supports des équipements publics du « secteur des pistes d'essais », rue des VAB. Elles intègrent des ouvrages de voiries, des réseaux, les accessoires de la voirie (cheminements piétons, espaces verts) et des ouvrages de rétention des eaux pluviales. L'ensemble est constitutif de la parcelle AL 275 d'une surface de 11 902 m².

Le coût de revient global de ces emprises foncières (valorisation foncière, honoraires, travaux et ensemble des frais attachés) s'élève à 1 844 175,86 € HT.

L'opération a bénéficié de subventions dont le montant global de 514 931,12 € est déduit du prix de revient. In fine, le coût des ouvrages facturé à la Métropole s'élève à 1 329 244,74 € HT, soit 1 595 093,69 € TTC.

Saint-Etienne Métropole ayant déjà versé un acompte de 400 000 € en 2019 pour cette opération, le montant restant à verser en 2020 s'élève à 1 195 093,69 €.

L'avis du pôle d'évaluation domaniale de la direction des finances publiques a été sollicité pour cette acquisition.

A noter que les ouvrages relatifs à l'adduction en eau potable et à l'assainissement seront respectivement valorisés à l'actif de la Métropole dans les budgets annexes correspondants à hauteur de 34 088,16 € HT, et de 74 993,95 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires aux rachats des emprises foncières et ouvrages du secteur des pistes d'essais auprès de la SPL Cap Métropole ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 250 BATE /NOVAC de l'exercice 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU